

« PRESENTATION DU PARCOURS ECO-SOLUTIONS »



Parc naturel régional des Alpilles



Parc naturel régional des Baronnies provençales



Parc naturel régional de Camargue



Parc naturel régional du Luberon

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Parc naturel régional du Mont-Ventoux Pargue dôu Ventour



Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



Parc naturel régional de Queyras



Parc naturel régional de la Sainte-Baume



Parc naturel régional du Verdon

- ✓ **Plus de 10 ans d'actions mutualisées**, en partenariat avec la Région Sud pour faire des 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur des **destinations de tourisme durable** et structurer une **offre écotouristique respectueuse des territoires**.
- ✓ **Qualifier, animer et valoriser** les entreprises de l'écotourisme.
- ✓ **324** : entreprises bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional en région.
- ✓ **Priorités** :
 - **accompagner** les professionnels du tourisme dans la **transition écologique** de leur activité.
 - **accélérer la mise en réseau** des professionnels du tourisme avec les entreprises régionales apporteurs d'Eco-solutions en partenariat avec Ea écoentreprises.



Sortie de crise sanitaire :

- **Défis** de transition(s) pour la filière tourisme
- Réponse aux **nouvelles attentes** des professionnels du tourisme et de leurs clients.
- **Evolution réglementaire** - loi AGEC qui oblige désormais tout le monde à composter ses biodéchets. Bientôt en 2026 l'étiquette environnementale...

LE « PARCOURS ECO-SOLUTIONS »

- A destination **de tous les professionnels du tourisme** en région Sud.
- Une « **balade en ligne** » pour les guider dans leur(s) transition(s).
- **20 fiches conseil et 30 vidéos inspirantes** mettant en vedette les “super-héros de l'écotourisme”.
- Une 20^{aine} d'« **univers** », du parking au jardin...qui traitent des principaux **enjeux** de transitions.
- Propose une **approche positive** du passage à l'action et **désirable** du changement de pratiques.



Baladez vous dans le **PARCOURS ÉCO-SOLUTIONS** pour accéder aux *fiches conseil* et aux *vidéos*







← → ↻ https://www.monreseau-pro-pnrsud.fr/a-propos/le-reseau-des-parcs/presentation-du-reseau 70% ☆

PARCS NATURELS RÉGIONAUX de Provence-Alpes-Côte d'Azur

REJOINDRE LE RÉSEAU ESPACE PRO Recherche sur le site

À propos La marque Valeurs Parc Évènements & formations Outils Accompagnement & financement

ACCUEIL > À PROPOS > LE RÉSEAU DES PARCS > PRÉSENTATION DU RÉSEAU

Présentation du réseau

Un réseau régional riche de diversité

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte **9 Parcs naturels régionaux**, ce qui représente 29% de la surface de son territoire.

De la Méditerranée aux Alpes en passant par la Provence, les Parcs naturels régionaux des Alpilles, des Baronnies provençales, de la Camargue, du Luberon, du Mont-Ventoux, des Préalpes d'Azur, du Queyras, de la Sainte-Baume et du Verdon sont des espaces renommés pour leur **richesse floristique et faunistique**. Ils abritent de nombreuses espèces rares et endémiques.

Ces territoires sont également exceptionnels par **leurs richesses patrimoniales, historiques et culturelles**. Ils se caractérisent par leur diversité sur de nombreuses thématiques : géologie, biodiversité, traditions, paysages, savoir-faire... Le dépassement et le ressourcement y sont propices sur les quatre saisons.

Avec l'appui de la Région, les Parcs naturels régionaux s'emploient

- * Éco-solutions, je passe à l'action !
- * Outils et bonnes pratiques
- * Guide des labels écotouristiques
- * Sensibilisation des clientèles

SURVOLEZ LES PASTILLES POUR VOIR APPARAÎTRE LES INFOBULLES

PARCS NATURELS RÉGIONAUX de Provence-Alpes-Côte d'Azur

REJOINDRE LE RÉSEAU ESPACE PRO Recherche sur le site

À propos La marque Valeurs Parc Évènements & formations Outils Accompagnement & financement

SUIVEZ LA PISTE D'UN TOURISME PLUS ÉCOLOGIQUE ET RESPONSABLE

Baladez-vous dans l'illustration et cliquez sur les pastilles rouges pour accéder aux vidéos et aux fiches conseil.

Comment réduire l'impact des transports autour de mon activité touristique ?

Visionnez nos vidéos et prenez connaissance de notre fiche éco-solutions :

- ▶ Diminuer notre impact carbone global
- ▶ Décarboner le tourisme
- ▶ Privilégier le vélo cargo pour tous nos trajets courts
- ▶ La micro-aventure : 50 km à la ronde sans voiture
- 📄 Favoriser les éco-mobilités

[Accéder à la page](#)

Accédez à l'ensemble des vidéos et fiches conseil.

[Consulter](#)

Queyras

Pré Alpes d'Azur



ACCUEIL > ÉCO-SOLUTIONS, JE PASSE À L'ACTION ! > COMMENT RÉDUIRE L'IMPACT DES TRANSPORTS AUTOUR DE MON ACTIVITÉ TOURISTIQUE ?

Comment réduire l'impact des transports autour de mon activité touristique ?

Misez sur les écomobilités !

**Pour un tourisme
décarboné qui prend
son temps**





● Votre prochaine éco-solution
Favoriser les éco-mobilités

MIEUX COMPRENDRE

Le transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France. En 2019, il représente 31% des émissions françaises de GES (Source CITEPA, rapport Secten 2020). La Commission européenne a voté l'interdiction de vente des véhicules légers thermiques neufs à partir de 2035, y compris les voitures hybrides. L'écomobilité ou mobilité durable regroupe les transports en commun, le covoiturage, les mobilités douces ou

actives, c'est-à-dire nécessitant une activité physique (vélo, marche, trottinette mécanique, rollers), et les mobilités électriques ou électro-mobilités, c'est-à-dire utilisant un véhicule qui tire tout ou partie de son énergie du réseau électrique et la stocke dans une batterie. L'enjeu pour les professionnels du tourisme est d'aider leurs clients à venir autrement qu'en voiture ou en avion et de leur proposer une fois sur place toutes les solutions de transport bas-carbone disponibles sur le territoire.

Passer à l'action !

Il existe un bouquet de solutions pour « moins » et « mieux » se déplacer.

INCITER LES CLIENTS À VENIR EN TRANSPORT EN COMMUN

Indiquer sur le site internet, sur les brochures, sur les panneaux d'information les coordonnées du site ZOU ! des transports régionaux. Communiquer également sur l'offre locale de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Proposer des plans des réseaux, éventuellement, la revente de billet à l'unité en dépannage. Et pourquoi ne pas récompenser les clients qui sont venus en transport en commun ou en covoiturage, avec une réduction pour tout client arrivant en mode de transport bas-carbone ? Pour cela prévoir une solution pour les derniers kilomètres (vélo taxi, vélo cargo, camionnettes, minibus...) et proposer aux clients pendant leur séjour des vélos ou des excursions qui peuvent se faire sans voiture.

FAVORISER LE RECOURS AU COVOITURAGE

Le covoiturage met en relation des personnes afin qu'elles voyagent à plusieurs dans un même véhicule. Ce système diminue les coûts, augmente la convivialité et permet de réduire son empreinte écologique.

Aider les clients dans la préparation de leur trajet en communiquant sur les services ou les comparateurs qui facilitent la combinaison des trajets.

ENCOURAGER LA MARCHÉ ET LE VÉLO

Il existe en Région Sud de très nombreux sentiers balisés pour découvrir à pied, à cheval ou à dos d'âne, l'incroyable richesse des patrimoines et la diversité des paysages. Les itinéraires sont répertoriés sur divers sites internet et applications mobiles proposées par les Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux et les départements, le Comité Régional du Tourisme. Renseignez-vous auprès des offices de tourisme et faites la promotion de ces outils auprès de vos clients !

Pour répondre au nouvel engouement pour le vélo, il est possible d'investir dans une flotte et les équipements nécessaires à sa pratique ou de développer un partenariat avec des loueurs spécialisés qui proposent des produits et des services « clé en main ». Voici quelques pistes :

- Proposer aux clients de la documentation et la promotion des sites et applications pour pratiquer la randonnée ou se balader à pied ou à vélo.
- Proposer la location de vélos ou de Vélos à Assistance Électrique (VAE), indiquer le point de location le plus proche ou faire livrer des vélos sur place. Un atelier avec du matériel de réparation sera un plus : kits de réparation, matériel pour crevaisons, clés standard, pompe à pied...

- ◆ Faire la promotion des itinéraires véloroutes et des boucles cyclotouristiques.
- ◆ Proposer aux clients des offres combinées « location vélo + visites de sites ».
- ◆ Installer un abri à vélo fermé et sécurisé, avec ou sans borne de recharge : cela attirera et rassurera les amateurs de vélos. Inciter les collectivités territoriales partenaires à installer elles aussi des consignes, des stationnements ou des garages à vélos sécurisés sur certaines places de marchés ou autres sites remarquables. D'autres services pourraient être mis à disposition des cyclotouristes : points d'eau, accès wifi ...
- ◆ Obtenir la marque nationale « Accueil Vélo » et ainsi afficher la qualité de l'accueil et des services proposés aux cyclotouristes.

INVESTIR DANS UN VÉLO CARGO

Enfin pourquoi ne pas investir dans un vélo cargo ? Ces cycles à 2 ou 3 roues permettent de transporter jusqu'à 300 kg pour faire ses courses au marché, déplacer des matériels pondéreux ou pour apporter ses déchets à la déchetterie. C'est aussi un excellent moyen d'afficher votre sensibilité et votre engagement en faveur des écomobilités.

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ÉLECTRIQUES

Pour accompagner les clients à la gare, faire vos courses ou se déplacer sur site, vous pouvez faire l'acquisition d'un véhicule électrique (voiture, voiturette, utilitaire...). Vous pouvez également participer au maillage des bornes de recharge pour les clients qui viennent en voiture électrique. Il existe différentes catégories de bornes murales (les « wallbox »), classées selon leur puissance. Plus la borne est puissante et plus le temps de recharge sera court.



En savoir plus

- **Tictactrip** : comparateur de transport aux meilleurs tarifs et itinéraires en transport bas-carbone.
- **Mobicoop** : pour tout savoir sur le covoiturage.
- Le site **Chemins de parcs** propose des balades et randonnées à pied, à vélo, et à VAE dans les 5 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Le site **provence-alpes-cotedazur.com** - mot clé « Vélo » propose des destinations vélo, des solutions vélo pour leur transport, des offres de services : location de vélos...



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les pratiques cyclables représentent une alternative efficace à la voiture pour les trajets du quotidien mais également pour les pratiques touristiques. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place un Plan vélo depuis 2020 pour atteindre 10 000 km d'itinéraires cyclables en 2027. La Région s'est également fixé comme objectifs d'équiper 200 sites en stationnements vélo sécurisés dans les gares, les pôles d'échanges et les lycées, et d'installer 100 bornes de recharge pour les VAE.



POINT D'ATTENTION

Voici quelques points à vérifier pour s'équiper en bornes de recharge pour des voitures électriques :

- ◆ Faire appel à un technicien qualifié IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques) et ainsi potentiellement bénéficier d'un crédit d'impôt.
- ◆ S'assurer de l'étanchéité de la borne : la certification IP54 la protège de l'eau (pluie et projections d'eau) et limite l'infiltration des poussières. La certification IP64 la protège intégralement contre les poussières les plus fines.
- ◆ Penser à indiquer à vos clients avant leur arrivée si leur carte de recharge est adaptée à votre borne (Ma Carte de Recharge, Chargemap, KiWhi Pass, Ionity, Alizé, Newmotion, Plugsurfing, Freshmile...).

Médiation : Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur / Janvier 2024

Plusieurs dispositifs existent pour vous aider à vous équiper :

- **Accueil vélo** : Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur / Région Sud.
- **Plus vélo et VAE des particuliers** : Région Sud.
- **Le programme de financement de bornes de recharge pour véhicule électrique** : Région Sud.
- **Soutien régional à l'hébergement touristique** : Région Sud.
- **Programme « Développer le vélotourisme »** : Région Sud.

Vidéo - Impliquer nos clients pour un camping zéro déchet



Cynthia Caillat a choisi de composter ses biodéchets. **Au camping du Domaine de la Cigalière au Cannet-des-Maures dans le département du Var**, les clients sont impliqués dans le tri des déchets dès leur arrivée. Main dans la main ils économisent ainsi 10 tonnes d'ordures ménagères par an ! Et gagnent autant d'un bon engrais organique et fertile, riche en humus à mettre dans les jardinières du camping !

Elle nous raconte : « *Ils repartent avec cette empreinte positive et peut-être chez eux continueront-ils à composter ?* »



SAUREZ-VOUS TROUVER LE FILM SUR LE COMPOSTAGE ?

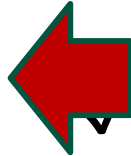
SUIVEZ LA PISTE D'UN TOURISME PLUS ÉCOLOGIQUE ET RESPONSABLE

Baladez-vous dans l'illustration et cliquez sur les pastilles rouges pour accéder aux vidéos et aux fiches conseil.



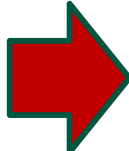
PARCS NATURELS RÉGIONAUX
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- 📄 Eco-communiquer
- 📄 Définir une charte d'achats responsables
- 📄 Vers le zéro déchet plastique
- 📄 Favoriser les éco-mobilités
- 📄 Composter ses biodéchets
- 📄 Valoriser ses déchets verts
- 📄 Gérer écologiquement ses espaces verts
- 📄 Lutter contre le gaspillage alimentaire
- 📄 Créer un potager agroécologique
- 📄 Gérer écologiquement ses eaux usées
- 📄 Créer un parking perméable
- 📄 Préferer une baignade naturelle
- 📄 Installer des toilettes sèches
- 📄 Nettoyer sans danger
- 📄 S'éclairer juste
- 📄 Se fournir en électricité verte
- 📄 Installer du solaire thermique et photovoltaïque
- 📄 Se chauffer sans énergie fossile
- 📄 Isoler vos bâtiments



Des fiches claires qui traitent de tous **les enjeux de transition** : énergie, eau, alimentation, santé, déchets, biodiversité...

Un recto-verso pour comprendre l'essentiel, avec **des rubriques pragmatiques** : « Passer à l'action! », « Le saviez-vous? », « Point d'attention », « En savoir plus »...



MIEUX COMPRENDRE

Le transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France. En 2023, il représente 31% des émissions françaises de GES (Source CITEPA, rapport Secteur 2023). La Commission européenne a voté l'interdiction de vente des véhicules légers thermiques neufs à partir de 2035, y compris les voitures hybrides. L'éco-mobilité ou mobilité durable regroupe les transports en commun, le covoiturage, les mobilités douces ou actives, c'est-à-dire nécessitant une activité physique (vélo, marche, trottinette mécanique, rollers), et les mobilités électriques ou électromobilités, c'est-à-dire utilisant un véhicule qui tire tout ou partie de son énergie du réseau électrique et qui stocke dans une batterie. L'enjeu pour les professionnels du tourisme est d'aider leurs clients à venir autrement qu'en voiture ou en avion et de leur proposer une fois sur place toutes les solutions de transport bas-carbone disponibles sur le territoire.

Passer à l'action!

Il existe un bouquet de solutions pour « moins » et « mieux » se déplacer.

INCITER LES CLIENTS À VENIR EN TRANSPORT EN COMMUN

Indiquer sur le site internet, sur les brochures, sur les panneaux d'information les coordonnées du site ZOU! des transports régionaux. Communiquer également sur l'offre locale de l'autorité organisatrice de la mobilité (ADM). Proposer des plans de réseaux, éventuellement, la vente de billets à l'unité en dépannage.

Et pourquoi ne pas récompenser les clients qui sont venus en transport en commun ou en covoiturage, avec une réduction pour tout client arrivant en mode de transport bas-carbone? Pour cela prévoir une solution pour les derniers kilomètres (vélo taxi, vélo cargo, camionnettes, minibus...) et proposer aux clients pendant leur séjour des vélos ou des excursions qui peuvent se faire sans voiture.

FAVORISER LE RECOURS AU COVOTURAGE

Le covoiturage met en relation des personnes afin qu'elles voyagent à plusieurs dans un même véhicule. Ce système diminue les frais, augmente la convivialité et permet de réduire son empreinte écologique.

ENCOURAGER LA MARCHÉ ET LE VÉLO

Il existe en Région Sud de très nombreux sentiers balisés pour découvrir à pied, à cheval ou à dos d'âne, l'incroyable richesse des parcs naturels et la diversité des paysages. Les itinéraires sont répertoriés sur divers sites internet et applications mobiles proposés par les Parcs naturels régionaux, les Parcs naturels et les départements, le Comité Régional du Tourisme. Renseignez-vous auprès des offices de tourisme et faites la promotion de ces outils auprès de vos clients!

Pour répondre au nouvel engagement pour le vélo, il est possible d'investir dans une flotte et les équipements nécessaires à sa pratique ou de développer un partenariat avec des loueurs spécialisés qui proposent des produits et des services « clé en main ». Voici quelques pistes:

- Proposer aux clients de la documentation et faire la promotion des sites et applications pour pratiquer la randonnée ou se balader à pied ou à vélo.
- Proposer la location de vélos ou de Vélos à Assistance Électrique (VAE), indiquer le point de location le plus proche ou faire livrer des vélos sur place. Un atelier avec du matériel de réparation sera un « plus » : kits de réparations, matériel pour crevaillon, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied...

LE SAVIEZ-VOUS ?

La fermentation est une méthode de conservation anti-gaspil qui date de la préhistoire. La lacto-fermentation - ou fermentation lactique - consiste à laisser macérer nos légumes crus dans de l'eau et du sel en l'absence d'oxygène. Ce procédé permet d'obtenir des aliments de haute qualité nutritive (minéraux, excellents pour la santé (vitamines B, C, PP et K) et pour le système digestif en particulier : ils présentent en effet un apport intéressant en probiotiques bénéfiques pour la flore intestinale et pour notre système immunitaire (en bactéries lactiques).

POINT D'ATTENTION

Bien distinguer :

- « À consommer jusqu'au » (DCL) : Au-delà de la date indiquée, le produit ne peut plus être ni vendu, ni consommé car il présenterait un risque pour la santé. Au-delà de cette date, toute congélation devient impossible.
- « À consommer de préférence avant le » (DLUO) : Au-delà du délai indiqué, l'aliment reste consommable, sans risque pour votre santé. Le produit peut simplement perdre une partie de ses qualités gustatives et nutritionnelles (goût, texture...)

En savoir plus

- Objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50 % à l'horizon 2025 (par rapport à 2021) et création d'un label national « anti-gaspillage alimentaire ».
- Loi AGEC du 10/10/2020.
- Guide de bonnes pratiques concernant la gestion des biodéchets en restauration - La filière ADOME.
- Tout sur les fermentations maison.
- Obligation de mettre à disposition des clients des contenants réutilisables ou recyclables (au 01.07.21) : loi EGALIM du 30/10/2018.
- Loi sur la fiscalité et le don alimentaire.
- Code de déontologie des artisans - Article 238 bis.
- La Jacques Gourmet Bag, le Jockey bag à la Française!
- FoodSeedGo, l'application anti-gaspil.

Consulter toutes les fiches et les vidéos

WEBINAIRES ET ANIMATIONS

- ✓ Une série de webinaires flash pour les professionnels : calendrier et thématiques à venir.
- ✓ Des animations lors des rencontres / évènements / salons
 - ➔ Outils d'animation dédiés : cartes de visite, roll up et expérimentation d'un jeu de cartes
- ✓ Communication auprès des élus des Parcs naturels régionaux



COMMUNICATION NUMÉRIQUE

- ✓ Newsletter à destination de nos pros et nos partenaires
- ✓ Actualité sur notre site internet www.monreseau-pro-pnrsud.fr
- ✓ Communiqué de presse
- ✓ Bannières de communication



RÉSEAUX SOCIAUX

- ✓ **Campagne LinkedIn** : 1 publication générique + mise en avant des différentes thématiques lors des journées dédiées aux Développement durable tout au long de l'année.

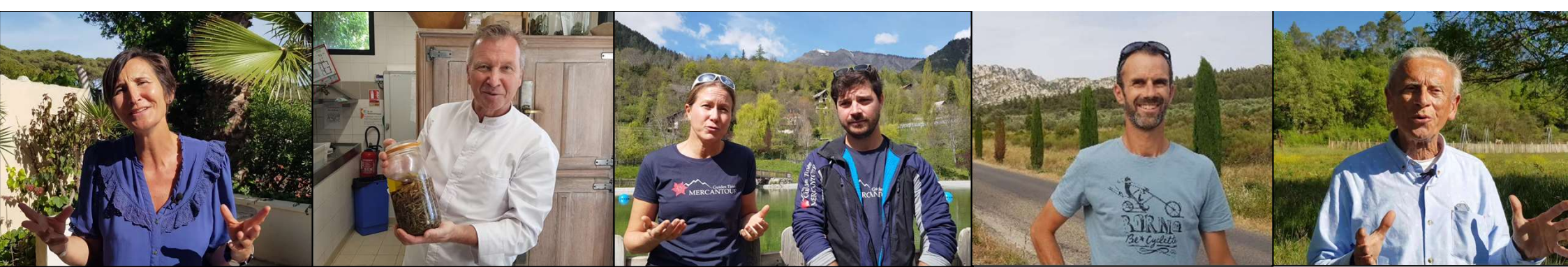
 Page LinkedIn - Réseau du tourisme durable dans les Parcs naturels régionaux

- ✓ **Campagne Facebook** : 1 publication générique sur le parcours + 1 publication par page : 1 publi toutes les jours + mise en avant des différentes thématiques lors des journées dédiées aux Développement durable tout au long de l'année.

 Page Facebook - TourismeDurablePNRSud

 **TELECHARGEZ LE KIT COMMUNICATION POUR RELAYER L'INFO [ICI](#)**

- ✓ Communiqué de presse
- ✓ Bannières et cartes de visite numérique
- ✓ Présentation synthétique du parcours



Merci de votre attention !

Stéphane Crandal : ecotourisme@pnrsud.fr 06 80 84 97 63

laure.reynaud@pnrsud.fr 06 24 77 45 64

gwenaelle.traub@pnrsud.fr 06 33 51 64 90

Avec les *super-héros* de l'écotourisme
Boostez votre **transition écologique!**



À consulter sur
notre site internet

ecosolutions-pnrsud.fr



PARCS NATURELS RÉGIONAUX
de la Côte d'Azur



Une autre vie s'invente ici